

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 Avril 2017

Convocation : 11/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le Jeudi 20 Avril à 19 H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Michel JOUYET - Maire.

**Etaients présents:** Sylvie BALOUS, Jean BARBEY, BARTHOULOT, Alain BEAUNE, Jacqueline BLONDEL, Denis BOCQUET, Josette CARON, Fabrice CAUDY, Benoit COLLARD, Michel DAVIAU, Jean-Marie DELISLE, Catherine DESILE, Jean DESLANDRE, André DUFOUR, René DUNTZ, Thomas DURAND, Bernard DURDANT, Jean FREMIN, Bernard HELFER, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Paul LANNOY, Chantale LE GALL, Thierry LEROY, Catherine MIKLARZ, Dominique MONFILLIATRE, Daniel MOUSSET, Evelyne NOEL, Michel OZANNE, Ginette PALIN, Pierre PENIN, Daniel PERSONNAT, Pascal RENARD, Isabelle RIHOUAY, Robert ROUTIER, Michel STALIN, Jean-Claude VASSEUR, Pouvant valablement délibérer.

**Absents excusés :** Véronique BURAT, Pierre DE SUTTER, Renald DELALIN, Thierry GARNIER, Valérie PAGESY, Dominique RABET,

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- Arnaud DELOFFRE à Catherine DESILE
- Philippe DELALLEAU à Pascal RENARD
- Thierry DUBIEZ à Jean-Marie DELISLE
- Emmanuel BOURDON à André DUFOUR
- Bruno POIRET à Jean FREMIN
- Michèle SEMBEL à Fabrice CAUDY
- Florence LEROY à Catherine MIKLARZ

-----

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Chantal BARTHOULOT secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 Février 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire accueille l'Assemblée et explique que nous allons vivre ce soir un moment essentiel pour la vie de notre commune en procédant à l'examen et au vote du budget primitif 2017 et en fixant notre stratégie fiscale pour les prochaines années.

Monsieur le Maire explique les raisons qui nous ont conduits à reporter notre conseil municipal du 10 avril dernier : il nous manquait des éléments importants pour approuver un budget sincère et équilibré. En effet, les dotations de l'Etat ne sont parvenues jusqu'à nous que le 7 avril 2017. Nous avons, également, été dans l'attente de décisions budgétaires de Seine Normandie Agglomération et une des plus importantes pour notre commune est le montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) qui lui serait attribué. Aujourd'hui, il demeure encore des points d'interrogation sur ce montant.

Face à ces incertitudes, nous construisons un budget primitif 2017 sain qui prépare l'avenir. Notre ambition première est d'avoir une vision budgétaire sur le court et moyen terme afin de pouvoir réaliser les 3 projets structurants qui sont : le groupe scolaire de Tourny, le Gymnase tempéré de Tourny et le groupe scolaire d'Ecots. Ces investissements représentent tout de même plus de 11 millions d'euros, mais ils seront aussi les économies de demain.

Ainsi, pour investir intelligemment au service de nos habitants, il nous faut trouver dans notre budget primitif de quoi fortifier nos recettes et maîtriser nos dépenses.

Afin de maîtriser les dépenses, un travail au scalpel pour chacun de nos investissements a été fait. Nous les avons priorisés ce qui a conduit à faire une économie de 600 000 euros. Par contre, nous n'avons pas

dérogé à un principe essentiel : nos 14 communes déléguées auront des projets financés par Vexin-sur-Epte. C'est notre réussite collective de pouvoir investir sur chacun de nos territoires.

Parlons maintenant de nos recettes : le contexte de réduction des dépenses publiques va impacter notre commune. Après avoir évoqué les incertitudes entourant le F.P.I.C., notre D.G.F. est normalement garantie jusqu'en 2018, mais après ? La fiscalité locale risque de connaître de nombreux bouleversements à la suite des élections présidentielles. Il nous faut donc, prévoir une stratégie pour garantir nos recettes fiscales pour le moyen terme.

Notre arrivée dans la nouvelle Agglomération S.N.A. nous offre l'opportunité de fortifier nos ressources tout en limitant l'impact pour nos contribuables. En effet, il existe un différentiel entre les anciens taux intercommunaux et ceux votés par S.N.A. Nous vous proposons, ainsi, de prendre à notre compte ce différentiel pour un gain de plus de 200 000 euros.

Ceci implique de passer :

- Notre taux de taxe d'habitation de 13.68 % à 15.45 % soit un écart de 1.77.  
Pour votre information, le taux moyen départemental des communes de - 10 000 habitants est de 18.01%
- Notre taux de TFB de 19.15 % à 21.63 % soit un écart de 2.48.  
Pour votre information, le taux moyen départemental des communes de - 10 000 habitants est de 22.65%
- Notre taux de TFNB de 35.08 % à 39.63 % soit un écart de 4.55.  
Pour votre information, le taux moyen départemental des communes de - 10 000 habitants est de 48.37 %.

Bien sûr, pas de langue de bois. Cette opération ne sera pas totalement neutre pour notre contribuable. C'est pour cette raison que nous avons fait travailler notre service des Finances et le Cabinet spécialisé CALIA pour définir les incidences concrètes pour nos habitants en prenant en compte le lissage de nos taux sur 12 années.

Ainsi, pour l'année 2017, la hausse moyenne pour un contribuable sera de 70 € et à partir de 2018, il y aura une baisse moyenne de 10€ chaque année en raison de la diminution progressive des taux intercommunaux. Nous aurons l'occasion de vous présenter les résultats pour chacune de vos communes.

Nous avons donc choisi de vous tenir un langage de vérité. Nous voulons faire des choix forts dès cette année afin de réaliser nos équipements structurants qui sont destinés en priorité à notre jeunesse et dans le but de poursuivre une politique de services publics de qualité et de proximité.

#### **Objet : 2017-157 Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Je vous rends compte des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération n°2017-048 du 16 janvier 2017 :

Depuis le Conseil Municipal dernier j'ai signé les marchés publics suivants :

Objet	Entreprise Titulaire	Montant HT
Marquage au sol rue de la Mare - Commune déléguée de Tourny	JLP - Civières 27630 VEXIN-SUR-EPTE	2 744.00€
Vaisselle pour le gîte - Commune déléguée de Tourny	Henri JULIEN 62401 BETHUNE	1 978.12€
Matériel Electroménagers pour le gîte - Commune déléguée de Tourny	BUT 27140 GISORS	6 633.30€
Evolution du Serveur - Annexe mairie Vexin-sur-Epte	IP Informatique 27700 LES ANDELYS	3 135.00€
Mise à niveau des postes informatiques - Annexe mairie Vexin-sur-Epte	IP Informatique 27700 LES ANDELYS	1 475.05€
Mise à niveau Accessoires Réseaux - Annexe mairie Vexin-sur-Epte	IP Informatique 27700 LES ANDELYS	2 274.15€
Contrat Entretien matériel thermique - Avenant 2	VIRIA 14053 CAEN	485.00€/an
Fauchage des abords de routes et talus	CAILLAUD 27420 AUTHEVERNES	19 430.00€
Balayage mécanisé des 14 communes	TV NET 95640 MARINES	8 160.00€
16 Tontes avec ramassage et évacuation des déchets	TILLY ENTREPRISE SERVICE 27510 TILLY	26 396.46€
Contrat Assurance Villassur n°609039980040	GROUPAMA 28008 CHARTRES	13 414.94€/an

Panneaux de signalétiques bâtiments communaux	IMPACT COMMUNICATION 27110 CROSVILLE LA VIEILLE	4 906.50€
Installation éclairage - Commune déléguée de Fontenay-en-Vexin	LANGLOIS 27150 ETREPAGNY	1 068.82€
Entretien espaces vert - Commune déléguée de Cantiers	Les Jardins de la Grouette Dampsmesnil 27630 VEXIN-SUR-EPTE	7 102.50€
Entretien espaces vert - Commune déléguée de Dampsmesnil	Les Jardins de la Grouette Dampsmesnil 27630 VEXIN-SUR-EPTE	4 375.80€
Rénovation menuiserie Eglise - Commune déléguée de Cantiers	François EVRARD Cantiers 27420 VEXIN-SUR-EPTE	2 840.00€
Literie gîte - Commune déléguée de Tourny	BUT 27140 GISORS	6 623.10€
Remorquage et réparation boîte de vitesse véhicule CN-954-HK	SGVI 27016 EVREUX	5 061.30€
Création d'un Abri bus - Commune déléguée de Panilleuse	BEAUNE-LAMOURET 27620 GASNY	10 127.08€
Vestiaires Bancs stade de foot - Commune déléguée de Tourny	MANUTAN Collectivités 35510 CESSON SEVIGNE	3 061.64€
Mobiliers divers gîte - Commune déléguée de Tourny	MAISON DU MONDE 44124 VERTOOU	4 926.82€
Mobiliers divers gîte - Commune déléguée de Tourny	ALINEA 78200 BUCHELAY	1746.65€
Fournitures et plantations arbustes et vivaces - Commune déléguée de Tourny	GUITRA Jardins 27150 ETREPAGNY	2132.00€
Fourniture et plantation d'un chêne - Commune déléguée de Berthenonville	HD PAYSAGE 27620 GASNY	1752.00€
Broyage des chemins et terrains - Commune déléguée de Panilleuse	Rodolphe ANDRIEU Panilleuse 27510 VEXIN-SUR-EPTE	1 500.00€
Roto faucheuse	CLOUET 27150 ETREPAGNY	7 800.00€
Tabourets hauts	UGAP 76125 MONT-SAINT-AIGNAN	659.96€
Achat d'un Tracteur agricole Reprise de l'ancien matériel	CLOUET 27150 ETREPAGNY	39 900.00€ - 24 000.00€
Réhabilitation VC 22 Route de Corbie - Commune déléguée de Panilleuse	VIA France 27100 VAL DE REUIL	182 698.01€
Mobiliers divers gîte - Commune déléguée de Tourny	Maisons du Monde 44124 VERTOOU	1 485.63€
Mobiliers divers gîte - Commune déléguée de Tourny	BUT 27140 GISORS	364.83€
Vaisselle et petits équipements gîte - Commune déléguée de Tourny	IKEA 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE	728.75€
Chaises pour le gîte - Commune déléguée de Tourny	ALINEA 78200 BUCHELAY	833.25€
Salons de jardin pour le gîte - Commune déléguée de Tourny	CEMEL 59700 MARCQ-EN-BAROEUL	823.25€
Repérage amiante et plomb avant réhabilitation salle polyvalente - Commune déléguée de Tourny	DEKRA 59810 LESQUIN	490.00€
Mission CSPS avant réhabilitation salle polyvalente - Commune déléguée de Tourny	DEKRA 76137 MONT-SAINT-AIGNAN	1 220.00€
Mission CTC avant réhabilitation salle polyvalente - Commune déléguée de Tourny	DEKRA 76137 MONT-SAINT-AIGNAN	3 300.00€ + option 200.00€
Réfection des trottoirs RD8 - Commune déléguée de Berthenonville	Demande de subvention au tit de la réserve parlementaire	
Peinture génie civil et local station épuration - Commune déléguée de Fourges	VEOLIA EAU 27403 LOUVIERS	2 593.75€
Mise aux normes sanitaires Salle des fêtes - Commune déléguée de Fourges	EVM 27620 GASNY	1 416.37€
Mobiliers et divers pour le gîte - Commune déléguée de Tourny	LA REDOUTE 59057 ROUBAIX	1 882.25€
3 Baux Ruraux - Baux à Ferme -	-Hervé PICARD - Forêt-la-Folie	104.00€/an révisable

COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE

	-Dominique MERCIER - Bus-Sair Rémy -Patrick NOEL - Forêt-la-Folie	1 121.00€/an révisable 1 273.00€/an révisable
1 Bail Commercial	Sophie HOUDART-MOUSSET Orthophoniste Local 1 - Cabinet Médical	450€ HT/mois Charges comprises révisable
1 Bail Commercial	Camille KOWALIK Ostéopathe Local 2 - Cabinet Médical	450€ HT/mois Charges comprises révisable
Acte constitutif d'une régie de recettes pour la location des équipements sportifs et animations sportives		
Acte constitutif d'une régie de recettes pour la location du matériel festif		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE des décisions Municipales énoncées ci-dessus.

**Objet : 2017-158 à 2017-161 Budgets Annexes : Affectation du résultat 2016**

Rapporteur : Jean FREMIN

Après avoir examiné et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 en séance du 23 février 2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat comme ci-après :

	Assainissement Ecos	Assainissement Tourny	Assainissement Fourges	Locaux Commerciaux Tourny
Résultat exercice 2016	+ 121 914.60€	+131 163.17€	-2 181.82€	+6 596.81€
Résultat reporté N-1	- 3 507.14€	+31 147.31€	+15 918.73€	+48 963.71€
Résultat à affecter	+118 407.46€	+162 310.48€	+13 736.91€	+55 560.52€
Solde Section Investissement	+232 026.93€	-118 801.54€	+193 948.37€	+151 135.25€
Solde des restes à réaliser en Investissement : -Excédent -Besoin de financement			11 415.60€	111 840.17€
Besoin de financement		118 801.54€		
Affectation 2017: -réserve au cpt 1068		118 801.54€		
-report en Fonctionnement cpt 002	118 407.46€	43 508.94€	13 736.91€	55 560.52€

**Objet : 2017-162 Budget PRINCIPAL : Affectation du résultat 2016**

Rapporteur : Jean FREMIN

Vu l'avis favorable à la majorité (1 abstention) des membres présents de la Commission de Finances en date du 18 avril 2017,

Après en avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 en séance du 23 février 2017,

Après en avoir délibéré et à la majorité des votants (2 Abstentions : C. DESILE et A. DELOFFRE) le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat comme ci-après :

  
COMMUNE DE VEXINS-SUR-EPTE

Résultat exercice 2016	+426 774.47€
Résultat reporté N-1	+1 622 936.92€
Résultat à affecter	+2 049 711.39€
Solde Section Investissement	- 1 219 660.62€
Solde des restes à réaliser en Investissement : -Excédent -Besoin de financement	2 130 600.95€
Besoin de financement	
Affectation 2017: -réserve au cpt 1068	1 219 660 62€
-report en Fonctionnement cpt 002	830 050.77€

**Objet : 2017-163 Attribution de subventions aux Associations et Etablissements publics - Exercice 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE d'approuver l'inscription au budget primitif 2017 des subventions et leur versement aux Associations et Etablissements publics pour un montant de 94 900€.

**Objet : 2017-164 à 2017-167 Vote des Budgets Primitifs 2017 - Budgets Annexes**

Rapporteur : Jean FREMIN

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 janvier 2017,

Vu l'avis de la Commission des finances du 20 mars 2017,

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité des présents, le budget primitif 2017 des 4 budgets Annexes comme suit :

	Assainissement Ecos	Assainissement Tourny	Assainissement Fourges	Locaux Commerciaux Tourny
Section Investissement	416 376.93€	270 648.94€	231 398.38€	158 356.25€
Section Fonctionnement	209 521.46€	326 739.54€	45 936.91€	80 114.52€

**Objet : 2017-168 Vote du Budget Primitif 2017 - Budget Principal**

Rapporteur : Jean FREMIN

Monsieur FREMIN donne lecture du budget 2017 et justifie les sommes inscrites. Un débat s'installe. Certains chapitres en augmentation interpellent. Monsieur le Maire rappelle que des nouveaux services administratifs ont été créés au sein de la Commune (Pôles Voirie, bâtiments, espaces verts....) qui engendrent nécessairement des frais complémentaires de structure, de personnel et de fonctionnement. Monsieur PENIN fait remarquer que les budgets communaux supportaient déjà ces dépenses liées aux bâtiments, aux espaces verts, au personnel .... Monsieur le Maire répond que ces dépenses sont inhérentes à la structure mise en place, et d'ajouter qu'une politique en matière d'économie est vivement demandée à tous.

Monsieur FREMIN poursuit ses explications en précisant que les recettes ont été inscrites avec beaucoup de prudence. En effet, certaines compensations de SNA notamment seront connues au cours du 3em trimestre 2017.

Monsieur le Maire liste les investissements 2017 prévus dans les 14 Communes.

Thomas DURAND en profite pour dresser le bilan financier de l'opération «Réhabilitation Restaurant - Gîte -Halle » à Tourny.

Marché initial : 1 080 000 € TTC

Subvention Région : 100 000€

Subvention Département : 150 000 €

FISAC : 50 000 €

DETR : 300 000 €

Fonds Parlementaires : 5 500 €

FCTVA : 92 000 €

soit 697 500 € de Recettes

Reste à la charge de la commune : 382 500 €

Cette opération génère maintenant des recettes nouvelles portées au budget avec les locations estimées à 30 000 €/an. Soit un montant global de 100 000 € pour le parc locatif des immeubles de la commune déléguée de Tourny.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 janvier 2017,

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents (3 Abstentions) de la Commission des finances du 18 avril 2017,

Le Conseil Municipal ADOPTE à la majorité (1 Contre : F. LEROY - 7 Abstentions : E. NOEL, C. DESILE, A. DELOFFRE, C. MIKLARZ, B. HELFER, J. BARBEY, B. DURDANT), le budget primitif 2017 comme suit :

-Section Investissement : 5 157 459.62€

-Section Fonctionnement : 6 186 061.77€

### Objet : 2017-169 Vote des taux des contributions directes

Dans son introduction, Monsieur le Maire a rendu compte des raisons qui conduisent à modifier nos taux de fiscalité. Monsieur le Maire assume pleinement l'effort fiscal que nous demandons à nos habitants. Cet effort est nécessaire pour réaliser nos projets structurants et il faut toujours rappeler le coût véritable de nos services. Pour vous donner un ordre de grandeur, le gain de ressources fiscales de 200 000 € permet de financer un groupe scolaire au bout de 10 années.

D'une part, cette hausse est maîtrisée car nos taux demeurent en dessous des moyennes départementales et le coût concret pour nos contribuables sera en moyenne de 70€. Bien sûr, certaines de nos communes déléguées qui avaient les taux les plus bas connaîtront une augmentation un peu plus forte en raison du lissage de leurs taux sur 12 années. Ainsi, après une première année d'augmentation pour les 14 communes déléguées, seules 4 communes continueront à voir la pression fiscale légèrement progressée au cours de ces 12 années : Bus-Saint-Rémy et Fours-en-Vexin pour 5€ par an, Cahaignes pour 4 € par an et Guitry pour 1 € par an.

D'autre part, face aux incertitudes financières qui pèsent sur les collectivités, il convient d'être prévoyant et comme tout bon père de famille d'avoir pour les prochaines années un amortisseur en cas de difficultés. Il serait plus facile de vous dire : nous augmentons de 3% aujourd'hui, de 3% demain et 3 % après-demain, mais au final, nous en reviendrons à la même chose. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'assumer une politique ambitieuse de projets et de services en l'expliquant à nos Administrés.

Monsieur le Maire vous propose de voter les taux suivants :

	Taux 2016	Taux 2017	Différence	Moyenne Taux Départementaux
Taxe d'Habitation	13.68 %	15.45 %	+ 1.77	18.01 %
Taxe Foncière (bâti)	19.15 %	21.63 %	+ 2.48	22.65 %
Taxe Foncière (non bâti)	35.08 %	39.63 %	+ 4.55	48.37 %

Paul LANNOY s'interroge de savoir comment justifier la hausse de la pression fiscale auprès de la population alors même que les services de proximité s'amenuisent.

Bernard HELFER précise que la différence des taux correspond en réalité à une augmentation de plus de +12 % des impôts directs. Il mentionne également que l'impact de 70 € /an et par contribuable a été calculé sur une valeur locative moyenne de 2 000 € qui est en deçà des valeurs locatives globalement sur la Commune déléguée de Berthenonville. Enfin, il rappelle l'urgence de réhabiliter le logement communal vacant depuis août 2016 afin d'optimiser les recettes.

Pierre PENIN intervient et mesure l'impact financier pour les contribuables de Forêt-La-Folie. Il mesure la maladresse de cette politique fiscale qui lui semble largement compensée par les recettes minimisées voir ignorées dans le budget et l'impact extrêmement négatif auprès de la population compte tenu de l'engagement pris à la création de la commune nouvelle de ne pas augmenter les impôts.

Dominique MONFILLIATRE ajoute qu'il faudra tenir une politique d'envergure sur l'ensemble de nos bâtiments communaux notamment nos 14 églises.

Thomas DURAND rappelle le but de la commune de Vexin-sur-Epte d'amener l'investissement et le service à ses Administrés et précise la notion d'effort fiscal qui a un impact direct sur les dotations de l'Etat perçues par la commune. Et la nécessité d'avoir une vraie ligne de conduite et un vrai objectif d'excédent financier.

Daniel MOUSSET conclut par la nécessité d'expliquer à la population très précisément et motiver ce choix fiscal par le biais du site internet ou bien d'un bulletin municipal.

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission de finances en date du 18 avril 2017 (2 contre, 1 abstention),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (10 Contre : P. HERICHE, J. BARBEY, G. PALIN, B. DURDANT, E. NOEL, B. HELFER, C. DESILE, A. DELOFFRE, C. MIKLARZ, F. LEROY - 9 Abstentions : S. BALOUS, J. BLONDEL, M. OZANNE, R. DUNTZ, A. DUFOUR, E. BOURDON, B. COLLARD, D. PERSONNAT, R. ROUTIER) Fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2017 comme suit :

- \* Taxe d'habitation : 15,45%
- \* Taxe Foncière (bâti) : 21,63%
- \* Taxe foncière (non bâti) : 39,62%

Soit un produit fiscal attendu de 1 802 653€.

#### **Objet : 2017-170 Admission en non-valeur**

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres de recettes émis à l'encontre d'usagers restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 5 946.04€, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.
- d'inscrire au Budget 2017 les sommes y afférentes.

#### **Objet : 2017-171 Convention de Mise à disposition des Equipements sportifs communaux aux organismes extérieurs à Vexin-sur-Epte**

Monsieur le Maire explique que la Commune dispose d'équipements sportifs type salles de sports et stades, et propose de renforcer le dispositif en vigueur avec la signature d'une convention qui fixera les modalités de mise à disposition de ces équipements communaux réservé prioritairement aux Etablissements scolaires et aux Associations de Vexin-sur-Epte ; néanmoins, les Etablissements scolaires et les Associations extérieures à Vexin-sur-Epte pourront bénéficier de ces équipements sous conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **ACCEPTE** les termes de la convention et ses annexes.

#### **Objet : 2017-172 Tarifs pour les stages d'animations sportives**

La Commune de Vexin-sur-Epte souhaite organiser durant les vacances scolaires des activités sportives à destination des enfants prioritairement domiciliés sur le territoire pour la tranche d'âge 6 -14 ans, limités en nombre de places à 16 personnes, dans un cadre sécurisé et convivial. Les activités sportives proposées seront variées et fonction du public concerné: jeux collectifs, initiation aux sports collectifs et individuels, sorties loisirs avec piscine, bowling .... Une fiche d'inscription encadrant ce dispositif sera distribuée dans les écoles, disponible sur le site de la Commune et dans les 14 Communes déléguées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** les tarifs ci-après :

- Tarif demi-journée : 1€/heure x par la durée du stage
  - Tarif à la journée (9H à 17H) : 8€ - sans fourniture de repas du midi qui reste à la charge des Parents et/ou du Responsable légal des enfants stagiaires.
- et les termes de la fiche d'inscription.

#### **Objet : 2017-173 Convention avec la DDFIP de l'Eure**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de poursuivre la collaboration existante entre la commune et la DDFIP pour des travaux de nettoyage des locaux du Centre des Finances Publiques d'Ecos assuré par un agent de la Commune de Vexin-sur-Epte à raison de 2 H/semaine.

La Commune de Vexin-sur-Epte établira un avis des sommes à payer chaque trimestre correspondant au coût de la masse salariale - charges patronales comprises.

COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE

Il propose la signature d'une convention entre la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure et la Commune afin de fixer les termes de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention.

**Objet : 2017-174 Budget Fournitures scolaires - sorties scolaires et classes de neige, mer et découverte**

Rapporteur : Fabrice CAUDY

Afin d'uniformiser sur le territoire de Vexin-sur-Epte le budget alloué aux Enseignants lié aux Fournitures scolaires - sorties scolaires et participation aux classes de neige, mer et découverte, la Commission Scolaire a examiné et validé le 7 février 2017 les propositions suivantes :

- Fournitures scolaires : 60 €/élèves
- Sorties scolaires uniquement le transport : 400€ / classe
- Classes de neige, mer et découverte : 4 000€ / classe à raison de 4 projets maximum /an; participation versée directement à l'organisme en charge du séjour.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le budget 2017 fournitures scolaires - sorties scolaires uniquement le transport -et classes de neige, mer et découverte dans les conditions ci-dessus définies.

**Objet : 2017-175 Tarifs et règlement intérieur de la demi-pension**

Rapporteur : Fabrice CAUDY

Monsieur Fabrice CAUDY explique qu'il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur commun définissant les règles de financement et d'inscription, les règles alimentaire et d'hygiène et enfin les règles de comportement à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

La Commission Scolaire a examiné ce dossier le 4 Avril 2017 et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à la majorité (1 Contre : Patrick HERICHE pour la formule « Prix de vente d'un repas pour un enfant d'un Agent de Vexin-sur-Epte), décide :

- D'approuver le règlement intérieur et la fiche d'inscription de la demi-pension applicable à la rentrée scolaire de septembre 2017.
- De fixer les tarifs de la demi-pension comme suit :

	Tarifs
Prix de vente d'un repas à Vexin-sur-Epte Sauf pour les enfants en Regroupement pédagogique Panilleuse-Mézières-en-Vexin dont la commune d'origine est hors territoire de Vexin-sur-Epte	4.20 € Tarif de la commune d'origine (à minima 4.20€)
Prix de vente d'un repas pour un enfant d'un Agent de Vexin-sur-Epte	2.50 €
Prix de vente d'un repas pour un enfant sous PAI	2.00€ avec fourniture du repas par la Famille



**Objet : 2017-176 Tarifs et règlement intérieur des accueils périscolaires**

Rapporteur : Bernard HELFER

Monsieur Bernard HELFER rappelle que le service Périscolaire reviendra à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 sous l'égide de la Commune de Vexin-sur-Epte et qu'à ce titre il convient de fixer les modalités de fonctionnement et les tarifs pratiqués des accueils périscolaires répartis sur le territoire dans les communes déléguées de Fourges, Panilleuse, Tourny, Fontenay-en-Vexin et Ecos.

La Commission Scolaire a examiné ce dossier le 4 Avril 2017 et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement intérieur des accueils périscolaires et la fiche d'inscription applicable dès le 1<sup>er</sup> Septembre 2017.
- De fixer les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2017 des accueils périscolaires comme ci-après :

	Le matin / enfant	Le soir goûter inclus / enfant	Le matin et le soir goûter inclus / enfant
Enfant Habitant de Vexin-sur-Epte	2.40€	3.60€	4.80€
Enfant Hors Commune de Vexin-sur-Epte	3.00€	4.00€	5.50€
Enfant d'un Agent de Vexin-sur-Epte	1.00€	1.00€	2.00€

**Objet : 2017-177 Frais de scolarité - Prise en charge des frais de scolarisation par la commune de résidence**

Rapporteur : Fabrice CAUDY

Monsieur CAUDY explique que la Commune de Vexin-sur-Epte accueille au titre de l'année scolaire 2016-2017, 31 enfants répartis dans ses écoles maternelles et primaires, dont la résidence des Parents ou du responsable légale se situe hors de la Commune de Vexin-sur-Epte.

Sauf cas dérogatoire, il rappelle au conseil municipal que la loi prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné.

La Commission scolaire a examiné et validé ce dossier le 7 février 2017.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à la majorité (1 Contre : Alain BEAUNE) décide :

- de demander une participation aux charges de fonctionnement, sauf cas dérogatoire, au titre de l'année 2017-2018 d'un montant de 1 000€ par élèves scolarisé en maternelle et 500€ par élève scolarisé en primaire aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Commune de Vexin-sur-Epte.
- d'émettre l'avis des sommes à payer correspondant au cours du 3em trimestre de l'année scolaire.
- d'autoriser le Maire à examiner au cas par cas les demandes de dérogation et de signer tous les documents s'y rapportant.

**Objet : 2017-178 Gîte communal de la Commune déléguée de Tourny : Tarifs - Contrat de location et Conditions générales**

Rapporteur : Thomas DURAND

Monsieur Thomas DURAND informe de l'ouverture prochaine du gîte communal du Lion d'Or sis dans la Commune déléguée de Tourny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- DECIDE de fixer les tarifs de location, des prestations supplémentaires et remplacement vaisselles/électro-ménagers/ matériels et mobiliers divers pour le gîte communal du Lion d'Or dans la Commune déléguée de Tourny applicable à partir du 20 avril 2017 comme ci-après :

COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE

Formules	Chambre	Week-end	Mid-week	Semaine
		Du vendredi 16h Au dimanche 18h 2 nuits	Du lundi 16h Au vendredi 10h 4 nuits	Du vendredi 16h Au vendredi 10h 7 nuits
Formule gîte complet 15 couchages	6	600€ Nuit suppl. 300€	840€ Nuit suppl. 210€	1 050€ Nuit suppl. 150€
Formule gîte sans PMR 13 couchages	5	520€ Nuit suppl. 260€	730€ Nuit suppl. 180€	940€ Nuit suppl. 130€
Formule PMR seule 2 couchages	1	160€ Nuit suppl. 80€	230€ Nuit suppl. 60€	280€ Nuit suppl. 40€

- APPROUVE les termes du contrat de location et les conditions générales.
- RAPPELLE que ces tarifs ne comprennent pas la taxe de séjour perçue pour le compte de Seine Normandie Agglomération à DOUAINS.

**Objet : 2017-179 Nomination d'une voie et numérotation des immeubles - Commune déléguée de Cantiers**

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu l'avis favorable émis par le Conseil Municipal délégué de Cantiers,

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de nomination d'une rue de la Commune déléguée de Cantiers et de création de numérotation des immeubles.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt communal que représente le projet exposé, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de nommer la nouvelle voie distribuant 5 lots « Allée du Verger », voie située en sortie d'agglomération sur le RD7 Route de Villers-en-Vexin et d'attribuer la numérotation des maisons comme indiqué sur le plan.

**Objet : 2017-180 Modification de la durée hebdomadaire de poste + 10%**

Rapporteur : Thomas DURAND

Considérant la validation par la commission des ressources humaines du 21 mars 2017.  
Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique du 22 mars 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de porter, avec effet rétro actif au 12/04/2017, la durée hebdomadaire du poste existant (voir tableau ci-dessous) et modifier le tableau des emplois et effectifs en conséquence.

Poste	Ancienne quotité Postes à supprimer	Nouvelle quotité Postes à créer	Décision	Date d'effet	Grade
Agent d'entretien	35/35	28/35	20/04/2017	12/04/2017	Adjoint technique territorial

## Informations diverses

### ➤ Compte-rendu des Commissions :

- **Communication :** Chantale LE GALL trouve le contenu de la première édition de l'Agenda des manifestations réussi.  
Les 74 panneaux signalétiques « Vexin-sur-Epte » vont être prochainement commandés et posés par nos agents de la Voirie.  
Chantale LE GALL invite les Maires-délégués à solliciter les Comités des Fêtes afin qu'ils n'oublient pas de retirer leurs publicités à l'issue des manifestations organisées sur le territoire.
- **Social et Culture :** Chantal BARTHOULOT explique qu'une rencontre a eu lieu avec l'ensemble des Comités des Fêtes pour une présentation et un état des manifestations.  
Sandrine AUDOUIN, Agent en charge du volet Culture leur a remis une note leur rappelant leurs obligations administratives notamment et à défaut les risques encourus.  
Un échange plutôt positif.  
Les membres du CCAS ont validé la prise en charge partielle de la téléassistance à domicile à partir de 75 ans.  
Une réflexion est en cours pour une aide au permis de conduire pour les jeunes 18 - 25 ans.
- **Espaces verts :** René DUNTZ liste les 11 prestataires extérieurs qui interviennent sur la Commune pour l'entretien des espaces verts :
  - HD Paysage intervient à Civières, Bus-Saint-Rémy et Berthenonville
  - CAILLAUD intervient à Ecos, Fourges et Cahaigues
  - Les Jardins de la Grouette interviennent à Dampsmesnil et Cantiers
  - l'APER de Tilly intervient sur les stades de Tourny, Ecos et Fourges
  - VAVERT et GUITRA Jardins interviennent à Tourny
  - DANDEVILLE intervient à Fontenay-en-Vexin et à Guित्रy
  - ARDI CIEL intervient à Fours-en-Vexin
  - Mézières Paysage et Rodolphe ANDRIEU interviennent à Panilleuse
  - VAVASSEUR intervient à Ecos
- **Bâtiments :** Alain BEAUNE précise qu'il vient de finaliser le tableau des interventions 2017 dans les bâtiments et sera prochainement adressé dans les communes déléguées.
- **Marchés Publics :** Jean-Marie DELISLE fait état de la commission en date du 6 avril dernier pour désigner l'Architecte en charge des travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Ouen de Berthenonville. C'est le Cabinet OPUS 5 qui a été retenu sur les 11 offres reçues pour un coût de 33 250 € HT.
- **Voirie :** Jean FREMIN informe que les travaux de réhabilitation de la VC 22 - route de Corbie à Panilleuse débute lundi 24 avril.  
Pour les travaux de Cahaigues- Récquiécourt et Fourges - ont attend les attributions de subventions.
- **Scolaire :** Fabrice CAUDY confirme que les demandes des Enseignantes pour des petits travaux dans les écoles sont étudiées au cas par cas par le service « Bâtiments » et réalisées pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire vous informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,  
Michel JOUYET



